



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-230
SÉANCE DU 16 MAI 2023

«Le Conseil municipal s’applique la parité» : modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) (PRD-230)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 33 oui contre 26 non

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est modifié comme suit:

Art. 114 Généralités

³ (nouveau) Les groupes veillent à une représentation adéquate des genres au sein des commissions.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini